



**UN ACCÈS DIGNE À L'ALIMENTATION
DURABLE ET DE QUALITÉ
POUR TOUTES ET TOUS**

L'alimentation occupe une place importante pour chacune et chacun : l'essentiel de nos vies se passe autour de la table ! Elle est le lieu du partage et des retrouvailles, de la convivialité et de l'amitié, des rires et des larmes, des querelles et des réconciliations. Cette table-là n'a pas de prix ; pour autant qu'il y ait quelque chose à mettre dessus, et que ce plat à partager soit bon, pour nous et pour celles et ceux qui contribuent à sa réalisation !

Pourtant, dans le monde, 811 millions de personnes ont souffert de la faim en 2020. En France, selon le ministère des Solidarités et de la Santé, 7 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire pour se nourrir la même année, soit plus de 10% de la population ! Si cette situation est liée au contexte du Covid-19, elle n'a fait qu'accentuer une tendance déjà existante, déjà alarmante : en 2009, 2,6 millions de personnes dépendaient de l'aide alimentaire, 5,5 en 2017, selon la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) (1).

Chaque année, notre rapport statistique souligne que l'alimentation figure parmi les premiers besoins exprimés par les personnes rencontrées : entre les dépenses pré-engagées et les factures à payer, c'est l'alimentation qui sert de variable d'ajustement. Cette dynamique n'est pourtant pas inexorable !

SOMMAIRE

3 LE FRUIT DE NOTRE HISTOIRE : UN POSITIONNEMENT SINGULIER

4 L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ : UN DROIT

6 NOS CONSTATS SONT ALARMANTS

6 Alimentation et fracture sociale

7 Des effets sur la santé : des inégalités sociales renforcées !

8 L'impact de notre alimentation sur l'environnement et ses conséquences sociales

9 Des réponses aujourd'hui insatisfaisantes face à la précarité alimentaire

12 NOTRE ENGAGEMENT AUJOURD'HUI

14 LEXIQUE ET ACRONYMES

15 ANNEXE : HISTORIQUE DU POSITIONNEMENT

Méthode : ce document est une synthèse des positionnements existants. Ces derniers avaient été élaborés avec différents acteurs de l'association, dont des personnes en situation de précarité, et avec des partenaires. Le présent document a été travaillé par divers acteurs de délégations (Essonne, Hauts-de-Seine, Picardie, Rhône, Somme, Tarn-Aveyron et Caritas-Alsace) et du siège (pour l'action nationale et internationale).

LE FRUIT DE NOTRE HISTOIRE : UN POSITIONNEMENT SINGULIER



8 Septembre 1946 : Création du Secours Catholique à Lourdes lors du Pèlerinage du Retour rassemblant les prisonniers de guerre.

Né en 1946, le Secours Catholique - Caritas France est fondé dans un contexte de reconstruction massive, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Ses équipes contribuent alors à des distributions alimentaires dans le cadre du Plan Marshall. Très vite et au fil des époques, l'association s'est positionnée sur les modes d'action à privilégier face aux situations de catastrophes et par rapport à l'aide matérielle, en France comme à l'international. On peut trouver ici **quelques dates clés** de ces positionnements, qui permettent de mieux comprendre ceux d'aujourd'hui.

Les effets du Covid-19 entraînent une mobilisation exceptionnelle en 2020 : plus de 5 millions d'€ de chèques services attribués. La situation confirme une prise de conscience : projets et plaidoyers pour favoriser un accès digne à l'alimentation de qualité se multiplient et tiennent compte des enjeux sociaux et écologiques depuis le champ jusqu'à l'assiette.

Le programme d'actions « Ensemble, bien vivre, bien manger » est lancé en 2021.



Campagne de mobilisation : « agir pour que chacun accède dignement à sa nourriture » : première fois que la Campagne d'Action Internationale

considère la sécurité alimentaire à partir des effets des changements climatiques sur l'agriculture et l'alimentation.

En 2015, le SCCF participe à la COP21 avec des partenaires internationaux.

Cadre de référence : un document de référence marque une prise de distance par rapport à l'aide alimentaire qui s'institutionnalise en France. Il pose les jalons du positionnement sur le sujet : c'est une action temporaire, à réserver aux situations d'urgence ; elle met en tension les principes d'action qui s'appuient "sur la rencontre, la relation fraternelle, l'accompagnement, et part des besoins des personnes" ; son lien avec l'écoulement des stocks de la politique agricole commune (PAC) interroge.

L'enjeu de l'accompagnement émerge et prend racine.

Naissance du SCCF - contribution à des distributions dans le cadre du plan Marshall

Ces positionnements se traduisent par une évolution de nos actions : les chèques-services et l'aide financière sont aujourd'hui privilégiés pour les situations de fragilités ponctuelles, les épiceries sociales et solidaires se sont développées pour un accès plus durable et autonome, les projets ouverts à toutes et tous sont expérimentés, les activités de convivialité, de partage des savoirs et projets collectifs se sont multipliés pour développer le pouvoir d'agir : jardins et repas-partagés, ateliers cuisines, cueillettes, visites à la ferme, paniers frais solidaires, etc.

Pour plus de détails sur cette histoire de notre action et de prise de position, voir l'annexe.

2020
2021

2016

2013-
2015

1996

1987

1984

1970

1960

1946

Cadre de référence : dans la suite de la Campagne d'Action Internationale, 5 critères pour un accès digne à l'alimentation sont élaborés au Forum Social Mondial à Montréal, avec un groupe composé de Caritas Niger, Développement et Paix (Canada), l'Association des Cités du SCCF et 4 délégations, en lien avec des acteurs québécois ("Paroles d'exclus" et "Bouffe action").

Un réseau Accès digne à l'alimentation se constitue au SCCF.

Positionnement "Faire avec" en France : le SCCF affirme vouloir construire une société juste et fraternelle en s'associant avec les personnes qui vivent la pauvreté. Ces principes d'action et sa pédagogie favorisent l'accompagnement fraternel, l'action collective et des démarches de plaidoyer.

Le SCCF est co-fondateurs de la première Banque Alimentaire à Arcueil.

Positionnement "Faire avec" à l'international : le SCCF se mobilise pour la campagne mondiale de lutte contre la faim de la FAO et lance des micro-réalisations à l'international. Il contribue à la création du CCFD - Terre solidaire.

L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ : UN DROIT

LE DROIT À L'ALIMENTATION...

...CE N'EST PAS
SEULEMENT METTRE
À L'ABRI DE LA FAIM...



...C'EST AUSSI
PROTEGER
LA POSSIBILITÉ
DES PERSONNES
DE SE NOURRIR.

IL FAUT DONC AGIR

ENSEMBLE

Pour que chacun et
chacune contribue au choix
de notre alimentation.



DU CHAMP...

Pour des modèles agricoles
écologiquement soutenables
et socialement justes.



... A L'ASSIETTE

Pour que les gens aient de
quoi se nourrir dignement,
en achetant ou produisant
leur alimentation.



ROKOVOKO

Le positionnement et l'action du SCCF sur l'alimentation s'inscrivent dans les valeurs du **projet associatif** et la réalisation de sa mission : vivre la fraternité, l'accès à des conditions de vie dignes pour toutes et tous, lutter contre les causes de la pauvreté, proposer des alternatives au service du bien commun. Il repose sur ses principes d'action : agir avec les personnes qui vivent la précarité, en partenariat et en réseau, avec une attention particulière à la relation.

« Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale. Les possibilités de solution requièrent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature. »

Laudato Si', paragraphe 119.

Savoir que de nombreuses familles aujourd'hui, en France et dans le monde, ne parviennent pas à se nourrir à leur faim, est un constat insupportable. Qu'elles ne puissent le faire par leurs propres moyens, ou "comme tout le monde" l'est tout autant !

Le SCCF souhaite que chaque individu puisse avoir **un accès autonome, donc non stigmatisant**, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle. Elle doit être produite dans des conditions socialement et écologiquement durables. Cet objectif est aussi celui d'une société plus fraternelle : celui de ne plus avoir des millions de personnes dans les circuits de l'aide alimentaire, réservée aux personnes en situation de précarité.

Cette approche s'inscrit dans la **défense du droit à l'alimentation**. Le Pape et l'enseignement social de l'Église parlent à ce sujet d'un droit humain inaliénable. Il est reconnu et défini internationalement comme le « *droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable* » (2). C'est aussi un droit humain reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (art.25) et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc, 1966) qui a une valeur contraignante pour les États qui l'ont ratifié, dont la France.

Sa mise en œuvre **n'est pas seulement une mise à l'abri de la faim**. Ce droit parle de la possibilité des personnes de se nourrir dans la dignité, en produisant ou en achetant leur alimentation. Dans cette perspective, on s'interroge sur **les conditions** qui permettent aux **personnes d'accéder**, financièrement et géographiquement, **à une alimentation saine et en quantité suffisante**, mais **aussi sur les conditions de la production alimentaire** et de participation des personnes à ces choix collectifs.

C'est pourquoi nous voulons agir sur ce qui nous permet de nous nourrir dans une société, du champ jusqu'à l'assiette,

et sur ce qui permet de le **faire avec** les personnes. Nos réponses s'articulent à ces différents niveaux, en tenant compte des défis écologiques :



du côté du champ : on s'intéresse aux conditions de production, transformation et distribution pour une alimentation écologiquement soutenable et socialement juste ;



du côté de l'assiette : on s'intéresse aux conditions de ressources des personnes (revenus et reste à vivre - aux moyens d'auto-production), et aux conditions d'accès géographique, avec la question de la mobilité et des lieux de vie (ce à quoi les personnes ont accès autour de chez elles) ;



agir avec les personnes : on s'intéresse aux **conditions de participation** qui permettent *réellement* à chacun et chacune de **contribuer aux choix concernant son alimentation**.

L'alimentation a une dimension particulièrement intime et individuelle : elle renvoie au plaisir, à des valeurs, des goûts et donc à une culture et une identité. Elle est souvent un marqueur de statut social. Elle est en ce sens également collective, d'autant qu'elle permet d'entretenir des liens sociaux. Elle est aussi liée à des choix qui nous concernent toutes et tous : elle dépend d'une organisation pour produire, transformer et distribuer nos aliments. En partant de la connaissance de la précarité, avec les personnes qui la vivent, nous saurons mieux construire des modèles justes et fraternels.

Au niveau de notre plaidoyer international, on retrouve cet enjeu démocratique quand on parle du **respect de la souveraineté alimentaire** des États et des peuples : c'est-à-dire de leur droit à déterminer démocratiquement leurs propres politiques agricoles et alimentaires, sans nuire à celui d'autres populations, ainsi que de favoriser l'autonomie alimentaire au niveau de chaque État.

NOS CONSTATS SONT ALARMANTS

ALIMENTATION ET FRACTURE SOCIALE

Dans le monde, **811 millions de personnes ont souffert de la faim en 2020** selon les Nations Unies, soit 118 millions de personnes supplémentaires par rapport à 2019 (3). Nous produisons pourtant assez pour nourrir 12 milliards d'êtres humains, et **1 tiers de la production mondiale est perdue ou gaspillée chaque année (4) !**

En France, en une décennie, le nombre de personnes à l'aide alimentaire a plus que doublé, passant de 2,6 millions de personnes en 2009, à 5,5 en 2017 et potentiellement jusqu'à 7 millions en 2020. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est certainement plus élevé encore. En 2017, une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation estimait que 8 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières (soit 12% de la population, pour la période 2014-2015).

Les personnes dans cette situation ne souffrent pas toutes de la faim, mais elles subissent des restrictions quantita-

tives ou qualitatives qui affectent leur alimentation, leur qualité de vie, leur bien-être et leur santé. Sans parler du sentiment de honte et l'exclusion vécue... N'oublions pas que l'alimentation est aussi une affaire de lien social ! Les personnes concernées représentent une population très hétérogène, en zone urbaine comme rurale : des jeunes non-qualifiés mais aussi des étudiants, des familles monoparentales, des ménages à bas-revenus (notamment des retraités et des personnes bénéficiant d'un emploi précaire), des personnes isolées, en particulier en zone rurale.

Ces constats sont d'autant plus insupportables que, **à l'autre bout de la chaîne, de nombreux producteurs et productrices ne parviennent pas à vivre décemment de leur travail. Au niveau mondial, 22 % de ceux qui ont faim sont des paysans sans-terres et 50 % des petits paysans sont vulnérables à l'insécurité alimentaire**, selon les Nations-Unis en 2018 (5). En France, selon l'Insee, 22% des agriculteurs vivaient sous le seuil de pauvreté en 2016 (6).

UN MODÈLE À BOUT DE SOUFFLE

AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE



Source : Ministère des Solidarités et de la Santé.

LES AGRICULTEURS NE PARVIENNENT PAS À VIVRE DÉCENNEMENT DE LEUR TRAVAIL



Source : Insee, 2018.

PERSONNES SOUFFRANT DE LA FAIM DANS LE MONDE



811 MILLIONS
DE PERSONNES EN 2020

Source : FAO, 2021.

EN 2018 **22 %**
ÉTAIENT DES PAYSANS SANS-TERRE



Source : ONU, 2018.

PRODUCTION MONDIALE



14 %

DE LA PRODUCTION MONDIALE EST PERDUE. 20 % DE LA NOURRITURE DISPONIBLE GASPILLÉE CHAQUE ANNÉE.

Source : FAO, 2019 et PNUF 2021.

DES EFFETS SUR LA SANTÉ : DES INÉGALITÉS SOCIALES RENFORCÉES !

L'alimentation est un marqueur des inégalités sociales. Partout dans le monde, on constate que plus la position socio-économique d'un individu est élevée, meilleur est son état de santé (que cela soit mesuré par le revenu, le niveau d'éducation ou la catégorie socioprofessionnelle) (7).

Les **maladies liées à notre alimentation** en sont une illustration : **on retrouve davantage de maladies chroniques** (maladies cardiovasculaires, diabète, surpoids, obésité et de nombreux cancers) parmi les populations défavorisées des pays industrialisés, dont la France (8). Et ces inégalités se retrouvent dès l'enfance !

Les facteurs de cette situation sont multiples. Il faut tenir compte de l'évolution de nos habitudes alimentaires, notamment une hausse de la consommation d'aliments ultra-transformés (qui favorisent le développement de maladies chroniques) et une moindre consommation de produits bruts et frais. Mais on sait aussi que **plus les budgets des personnes sont serrés, plus leurs choix sont contraints et pèsent sur la qualité nutritionnelle** de leur alimentation (9).

DES EFFETS SUR LA SANTÉ QUI RENFORCENT LES INÉGALITÉS SOCIALES

SANTÉ ET MALNUTRITION DANS LE MONDE



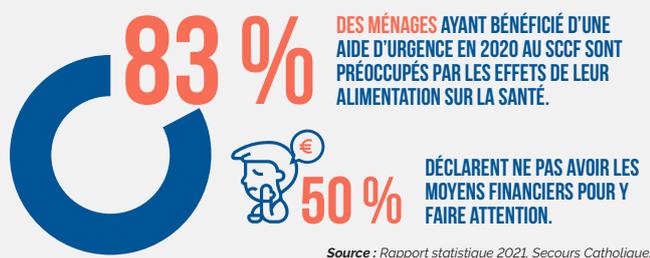
NUTRITION



REVENUS ET QUALITÉ NUTRITIONNELLE



PRÉOCCUPATION CONCERNANT LES EFFETS DE L'ALIMENTATION SUR LA SANTÉ



L'OBÉSITÉ EN FRANCE

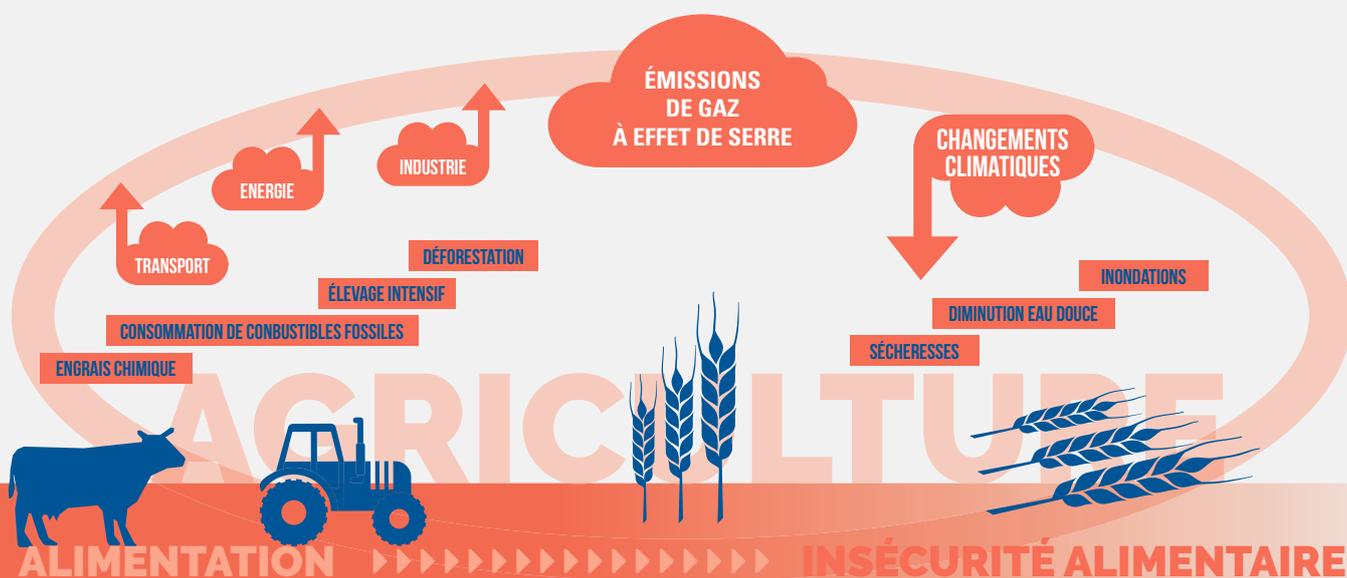


L'IMPACT DE NOTRE ALIMENTATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET SES CONSÉQUENCES SOCIALES

Le système agricole intensif, spécialisé et mondialisé, contribue à la dégradation de nos milieux de vie et de nos écosystèmes : épuisement des sols, pollution de l'eau et de l'air, déforestation... Le secteur agricole est particulièrement émetteur de gaz à effet de serre (GES), ce qui en fait l'un des principaux contributeurs aux changements climatiques, en France et dans le monde. Ces émissions de GES sont liées surtout à l'usage d'intrants chimiques, de carburants fossiles et à l'élevage intensif.

Or ces bouleversements, **le changement climatique en particulier, entraînent une diminution de la productivité des cultures. Ils menacent la sécurité alimentaire.** Selon nos partenaires internationaux, les petits exploitants qui dépendent de leurs cultures pour leur subsistance, y sont particulièrement vulnérables et n'ont pas les ressources pour s'y adapter. En 2017, des organisations internationales indiquaient, dans un rapport conjoint, une augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim liée au changement climatique (10).

CHANGEMENTS CLIMATIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE



Source : GIEC, 2019.

Source : Ministère de la transition écologique, 2019.

Source : Iddri, 2019.

DES RÉPONSES AUJOURD'HUI INSATISFAISANTES FACE À LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

On ne peut dissocier la précarité alimentaire de la question des revenus et du reste à vivre. Mais l'alimentation reste « majoritairement perçue à travers sa fonction biologique et nutritionnelle ». Cela conduit à répondre « au problème de la précarité alimentaire essentiellement par la distribution de produits alimentaires aux populations en situation de précarité » (11) : voir le schéma ci-dessous.

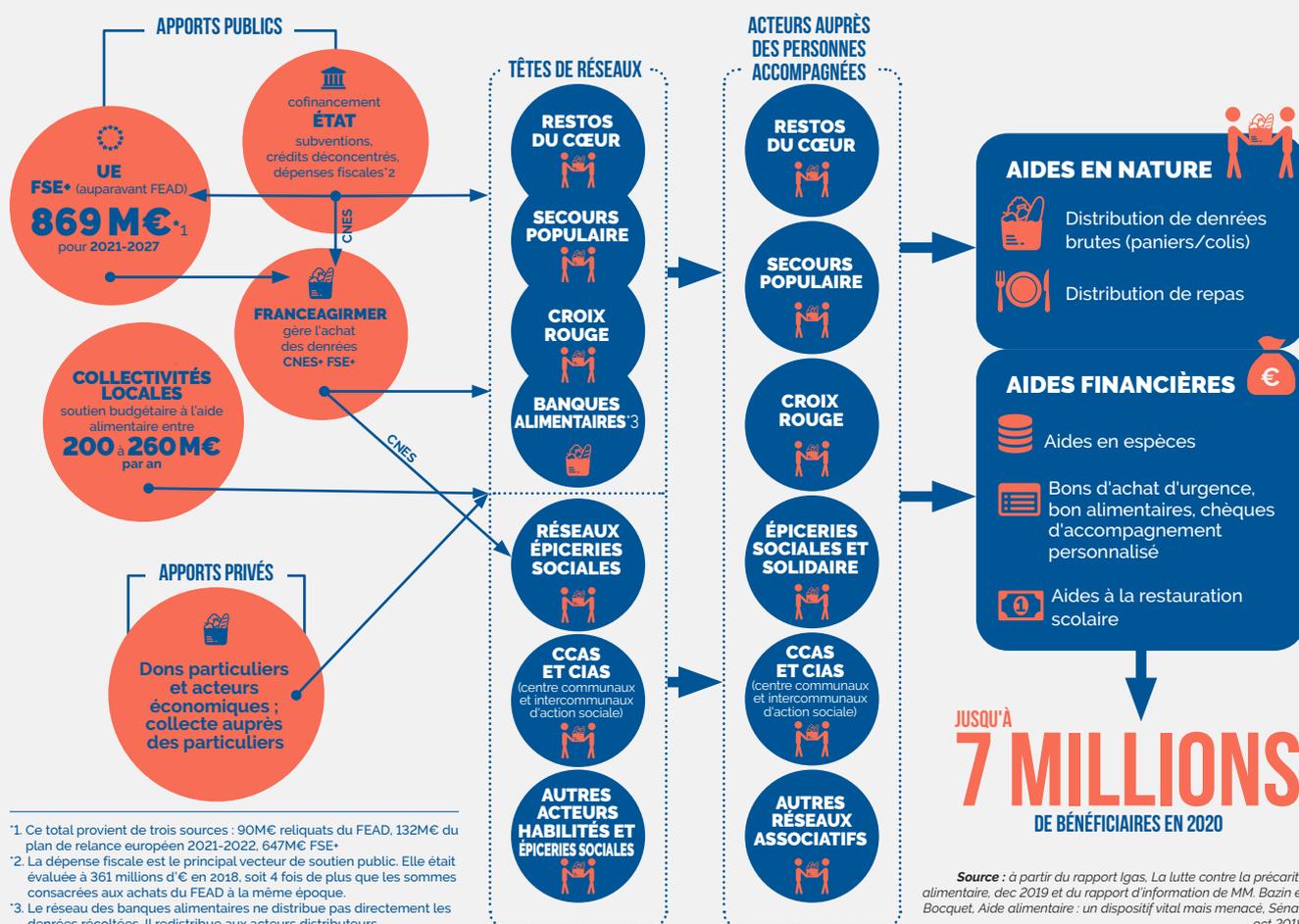
Les réponses privilégiées actuellement sont insatisfaisantes. Nos insatisfactions s'expriment à l'égard d'un système, de politiques publiques sociales et agricoles, et non envers des pratiques individuelles.

POURQUOI ET DE QUOI SOMMES-NOUS INSATISFAITS ?

1. UN ENJEU DE DIGNITÉ, L'INSATISFACTION DES PERSONNES QUI FONT L'EXPÉRIENCE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Sans que cela ne remette en cause la volonté et les efforts sans failles des bénévoles qui y participent, le partage du vécu des personnes qui font l'expérience de l'aide alimentaire nous incite à inventer d'autres solutions, avec elles. Plusieurs travaux et ateliers le confirment (12) : le fait de demander une aide pour se nourrir, ou de le faire via un dispositif réservé

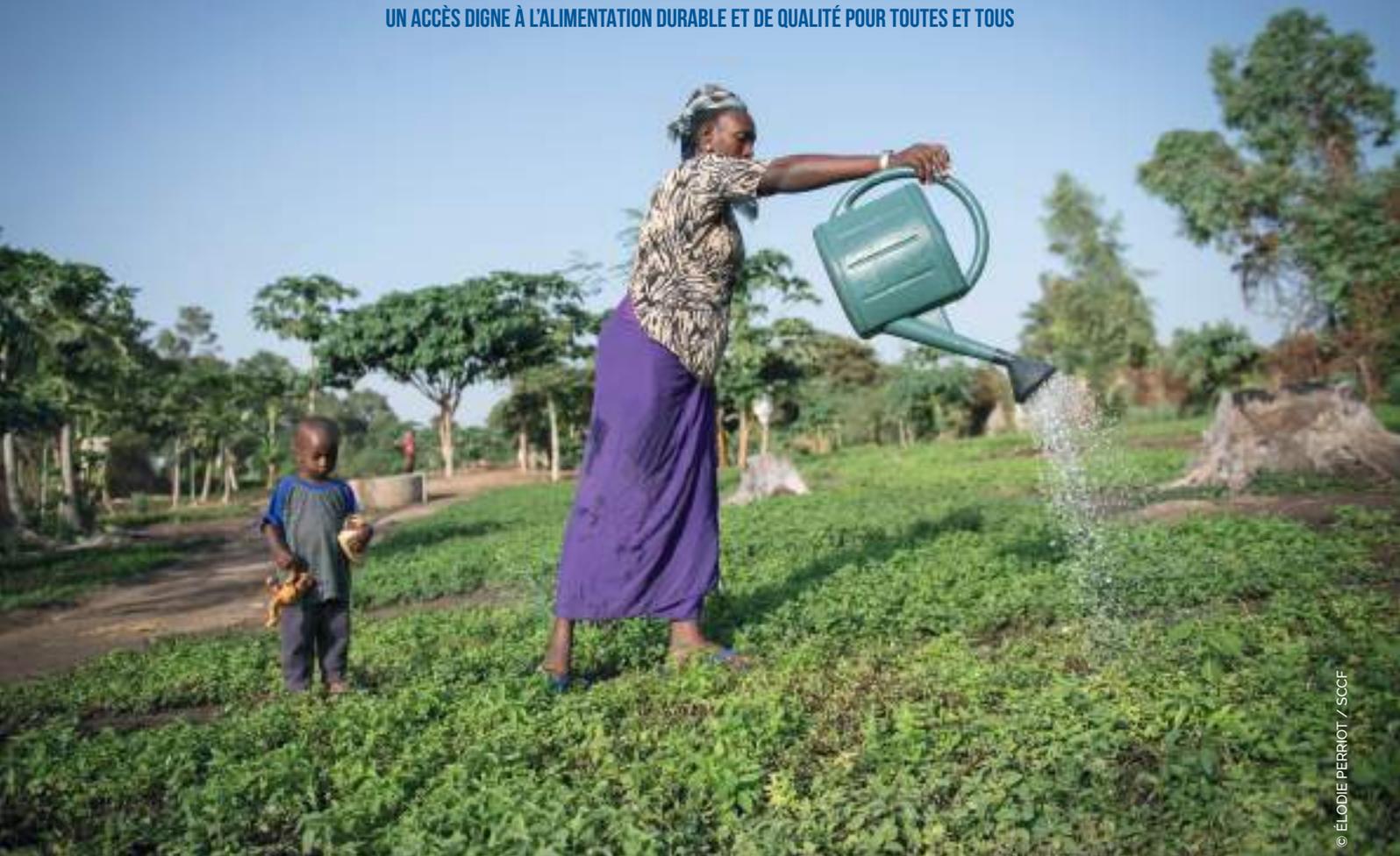
LE SYSTÈME DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE



¹ Ce total provient de trois sources : 90M€ reliquats du FEAD, 132M€ du plan de relance européen 2021-2022, 647M€ FSE+

² La dépense fiscale est le principal vecteur de soutien public. Elle était évaluée à 361 millions d'€ en 2018, soit 4 fois de plus que les sommes consacrées aux achats du FEAD à la même époque.

³ Le réseau des banques alimentaires ne distribue pas directement les denrées récoltées. Il redistribue aux acteurs distributeurs.



© ÉLODIE PERRIOT / SCCF

aux personnes en situation de précarité se révèle stigmatisant ; le fait de ne pouvoir choisir les produits, selon ses besoins et sa culture, d'autant plus quand leur qualité est questionnée, peut être ressenti comme une atteinte à la dignité des personnes et une remise en cause du rôle nourricier des parents. Être un parmi d'autres quand on fait ses courses, c'est très banal. Et c'est pourtant souvent le souhait de ceux qui se sentent toujours exclus.

2. L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE NE TOUCHE PAS LES CAUSES DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire en France n'est pas une réponse suffisante et adaptée face à la situation des 5 à 7 millions de personnes qu'elle pourrait concerner aujourd'hui. Une grande majorité vit des situations de précarité multiples et structurelles. Une étude (Abena) montrait d'ailleurs que plus de 50%

« Quand un secteur de la société prétend profiter de tout ce qu'offre le monde, comme si les pauvres n'existaient pas, cela entraîne des conséquences à un moment ou à un autre. Ignorer l'existence et les droits des autres provoque, tôt ou tard, une certaine forme de violence, très souvent inattendue. »

Fratelli Tutti, 219.

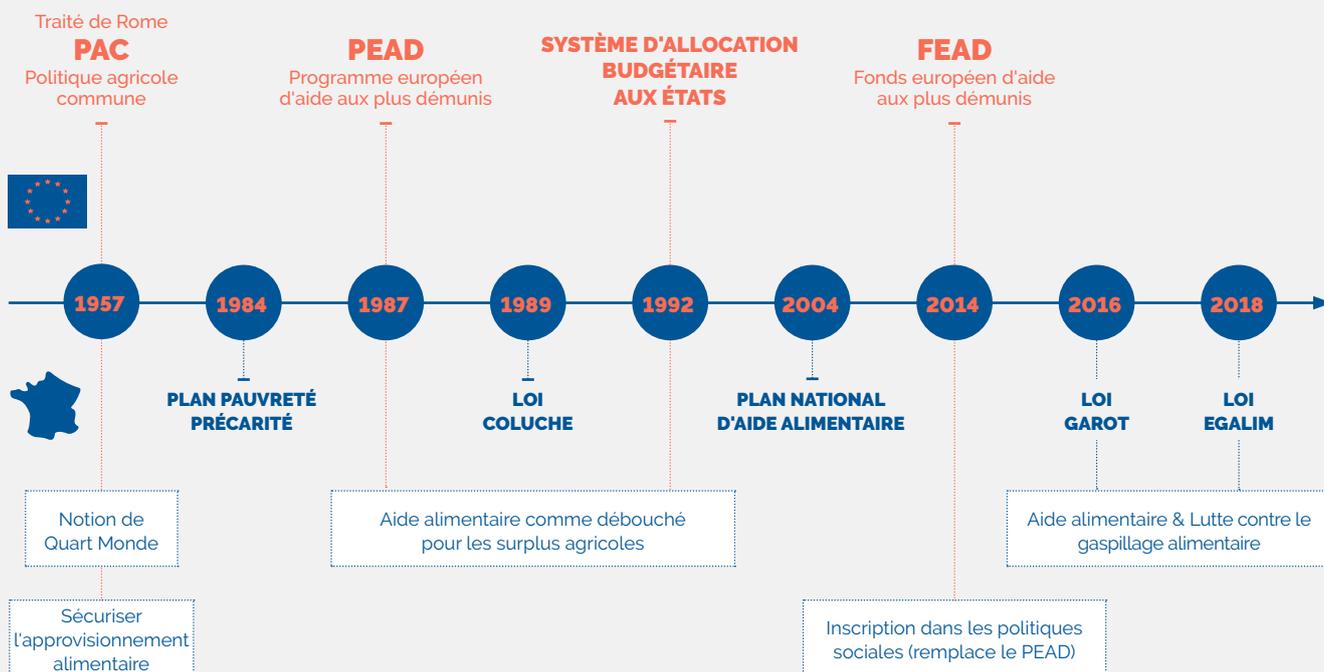
des personnes présentes en 2011 dans le circuit de l'aide alimentaire l'étaient depuis plus de 2 ans (13).

Généralisée comme outil de lutte contre la précarité alimentaire, l'aide alimentaire risque de se limiter à un outil de gestion de la pauvreté, qui entérine les inégalités sociales. Selon nous, elle doit être réservée uniquement à des situations temporaires, d'urgence et de catastrophes.

UN REGARD DE L'INTERNATIONAL :

Des partenaires internationaux du SCCF interviennent dans des territoires que l'on peut considérer parmi les plus pauvres. Pour autant, les réponses à l'insécurité alimentaire privilégiées sont : formations, accompagnement technique, institutionnel et financier aux projets d'agroécologie dans des communautés paysannes (par ex. la mise en place de micro coopératives de crédit pour l'achat de bétail/volailles et de semences). Les aides d'urgence en parallèle ne sont pas exclues, mais limitées dans le temps. Elles peuvent aussi prendre la forme d'aides financières, via des transferts financiers, au-delà d'aides en nature. La continuité entre ces actions d'urgence et les actions de plus long terme pour les droits et l'autonomie des paysans est cruciale. La récente crise sanitaire a montré que les projets d'agriculture paysanne ont permis de protéger les populations contre l'insécurité alimentaire (14).

HISTOIRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE



Source : Maelis Horellou, Marie May, Carasso, 2021

3. DES LOGIQUES D'APPROVISIONNEMENT QUI QUESTIONNENT

Les avantages fiscaux accordés aux entreprises et aux particuliers sont le principal soutien public, en termes financiers, pour la lutte contre la précarité alimentaire. En 2019, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) l'estimait à 360 M€ par an, tout en affirmant que « *son suivi est difficile car il n'est pas encore spécifiquement identifiable dans les bases fiscales et l'État est en la matière un payeur aveugle* » (15). Une partie de ces dons s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et concerne des invendus.

Cette situation génère une dépendance problématique de l'aide alimentaire à de tels produits, que les associations, bien souvent, ne peuvent pas choisir. Il en résulte des problèmes de quantité variable, de qualité très aléatoire et des tensions dans les équipes quand il faut vite transporter, trier, donner. Que ce soit pour assurer une réponse adéquate aux besoins, pour le respect de la dignité des personnes, ou pour réduire le gaspillage alimentaire, nous souhaitons que **la lutte contre la précarité alimentaire soit dissociée de la lutte contre le gaspillage alimentaire**. Qu'elle s'attarde davantage sur **les causes du gaspillage sur l'ensemble de la chaîne alimentaire !** Aujourd'hui, les enseignes défiscalisent 60% de la valeur marchande des produits donnés alors qu'une mise au rebut est coûteuse. En ce sens, un tel don peut paradoxalement encourager un système producti-

viste, insoutenable écologiquement (même si les montants défiscalisés sont plafonnés).

Le problème concerne enfin le système d'achats des denrées exclusivement pour l'aide alimentaire, à partir des fonds européens (avec le FEAD, aujourd'hui le FSE+, une liste de 27 produits, pour environ un quart des denrées fournies). Ces achats se font via des appels d'offres, gérés par France Agrimer. Plusieurs rapports ont montré que ce fonctionnement favorisait il y a encore peu les acteurs capables d'agréger des volumes colossaux, sur un marché très étendu. Il entraîne de ce fait un accroissement du nombre d'intermédiaires, dont des traders, et favorise les prix les plus bas, ce qui a nécessairement un impact sur la qualité. Selon le rapport de l'Igas en 2019 : « *Au nom d'impératifs d'efficacité (...) on se retrouve ainsi à favoriser, pour les plus démunis, l'achat de denrées dont l'origine et les standards de qualité sont contraires à toutes les priorités affichées par le Gouvernement (...)* ». Plusieurs scandales ont témoigné des dysfonctionnements d'un tel système : les « faux steaks hachés » en 2018, les 300 tonnes d'escalopes de poulets gorgées d'eau l'année d'après... tous destinés à l'aide alimentaire. Depuis 2021, des expérimentations sont en cours sur quelques produits, pour limiter les seules réponses de négociants aux appels d'offres.



© STEVEN WASSENAAR / SCOF

NOTRE ENGAGEMENT AUJOURD'HUI

Devant les constats énoncés, faut-il arrêter toute action en lien avec l'alimentation ? Non !

D'abord parce que **l'alimentation est le premier poste de dépenses impacté en cas de difficultés**. Elle peut donc être fortement contrainte selon les contextes économiques. Cela nous amène à déployer différents modes d'action - depuis le plaidoyer jusqu'à l'accompagnement et l'aide - pour nous adapter aux contextes de pauvreté et aux territoires (voir [ici](#) le schéma pauvretés et actions). Par exemple, lors du confinement en 2020, des chèques services ont été proposés en réponse à une situation exceptionnelle, tout en assurant le lien à travers des chaînes téléphoniques. En parallèle, un plaidoyer s'est fait entendre pour la mise en œuvre de solutions plus pérennes sur le moyen et long terme.

Ensuite, parce que **l'alimentation est un puissant levier de transformation sociale et écologique**, pour une société plus juste et fraternelle. A travers les actions de convivialité et la

construction de projets collectifs, nous agissons en particulier pour le changement de regard et la transformation sociale : il s'agit moins de « donner à manger » que de « manger ensemble », moins de « distribuer » que de « partager un repas », moins de « donner » que de « promouvoir » et développer le pouvoir d'agir. Dans cette perspective, les actions collectives sont à **privilégier** car elles redonnent aux personnes une dignité et prennent plus en compte leurs aspirations.

Diverse, adaptée aux contextes, partant des besoins des personnes, l'action du réseau s'articule ainsi autour de signes concrets : jardins partagés, épiceries sociales et solidaires, cuisines mobiles (même un four à pain), paniers frais solidaires, repas partagés, ateliers cuisine, tickets-services et aides financières pour les coups durs... Elles sont toutes un appui pour la rencontre, la relation fraternelle et l'accompagnement.

LES AXES DE PLAIDOYER DU SCCF



ASSURER LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES :

- ▶ assurer que les personnes en situation de précarité puissent contribuer à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques de lutte contre la précarité alimentaire et politiques alimentaires ;
- ▶ mettre en place une gouvernance de la transition alimentaire inclusive qui articule le court et long termes, à toutes les échelles territoriales pertinentes, avec les personnes en situation de précarité ;
- ▶ contribuer au développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, en particulier par l'éducation populaire et en assurant l'autonomie des petits producteurs et productrices en France et à l'international (coopératives de semence, soutien technique) et la valorisation de leurs savoirs.



AGIR AU NIVEAU DE "L'ASSIETTE" :

- ▶ un revenu minimum garanti, automatique, élargi à tout adulte (dès 18 ans) en situation régulière, à hauteur de 50% du revenu médian. Il doit être conjugué avec un droit à un accompagnement global individualisé et à l'accès à un emploi ;
- ▶ améliorer l'accès aux droits : lutter contre le non-recours aux droits et aux prestations par la simplification et l'automatisation des démarches (voir le [rapport sur le non-recours](#)) ;
- ▶ soutenir les initiatives de solidarité alimentaire, qui proposent des prix différenciés selon les revenus des ménages, à l'image des épiceries solidaires ouvertes à toutes et tous ;
- ▶ soutenir la généralisation des tarifs sociaux et leur automaticité dans la restauration scolaire, et un changement de l'approvisionnement pour offrir une alimentation durable et de qualité dans ces lieux ;
- ▶ agir sur l'accessibilité géographique : les situations de précarité alimentaire sont aussi liées à des difficultés à se déplacer ou au manque d'une offre alimentaire de qualité à proximité (marchés, supermarchés, épiceries, jardins...).



AGIR AU NIVEAU DU "CHAMP" :

Le SCCF soutient à l'échelle locale, nationale et internationale :

- ▶ la transition agro-écologique des modèles de production, et leur reterritorialisation (soutien aux circuits-courts durables, et diversification des productions) ;
- ▶ des actions pour sécuriser et faciliter l'accès à des terres pour la production alimentaire (et donc protéger ces terres de l'accaparement et les droits des paysans) ;
- ▶ des politiques publiques climatiques ambitieuses pour limiter l'épuisement des ressources, le non-respect des droits humains, des communautés locales et des droits des communautés autochtones.

Depuis 2016, des critères pour un accès digne et durable à l'alimentation de qualité ont été élaborés. Affinés en 2017, ils ont été mis à jour à partir de l'évolution du positionnement. Ils servent aujourd'hui de boussole pour les projets au sein du réseau sur le sujet. Ils permettent localement d'engager un dialogue en vue de faire évoluer nos actions existantes. Ces projets :

1. **proposent des conditions dignes** : un accueil convivial et chaleureux, le libre choix de son alimentation, l'accès à une alimentation saine et équilibrée, le respect des cultures et habitudes alimentaires ;
2. **sont ouverts à toutes et tous**, pour éviter toute stigmatisation ;
3. **sont collectifs et participatifs** : l'implication possible de toutes et tous depuis l'élaboration jusqu'au fonctionnement du projet ;

4. **sont ancrés dans un territoire** : en partenariats avec les acteurs du territoire, ils contribuent à la vie locale et au dynamisme du territoire ;
5. **sont respectueux d'une alimentation durable** : produits de bonne qualité nutritionnelle et gustative, modes de production durables, juste rémunération des producteurs et productrices.

Ces actions sont notre premier plaidoyer. Elles nourrissent aussi des constats et solutions à faire valoir auprès des pouvoirs publics, à porter à tous les échelons de décisions.

LEXIQUE

AGROÉCOLOGIE :

Il existe de nombreuses définitions de l'agroécologie. Pour le SCCF, il s'agit d'une technique qui utilise de manière optimale l'écosystème local tout en visant à diminuer les pressions sur les ressources naturelles et assurer leurs capacités de renouvellement. Pour cela l'agroécologie vise à optimiser les interactions entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement, sans oublier les aspects sociaux dont il convient de tenir compte pour qu'un système alimentaire soit durable et équitable. C'est aussi un mouvement social qui promeut une agriculture fondée sur les principes de l'agroécologie.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

La situation des personnes qui « n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine » (Conseil national de l'alimentation français (CNA), à partir de la définition de la sécurité alimentaire de la FAO, 2012).

MALNUTRITION :

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la malnutrition renvoie aux carences, excès ou déséquilibres dans l'apport énergétique et/ou nutritionnel d'une personne. Elle prend diverses formes : la dénutrition (émaciation, retard de croissance, insuffisance pondérale), les carences en vitamines ou en minéraux, le surpoids, l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation.

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE :

« La notion de précarité alimentaire a émergé en France à la fin des années 1980 dans la lignée des travaux du sociologue Serge Paugam et d'une définition de la précarité proposée par le Conseil économique et social français. (...) La notion replace l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social, (...) pour faire plus profondément le

lien entre alimentation et exclusion. »

On peut considérer qu'elle renvoie alors à « la situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. » Définition à partir de travaux de Dominique Paturel dans, Labo de l'ESS, « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tout.e.s pour une alimentation de qualité », 2020.

REVENU MÉDIAN :

Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, tel que 50 % de la population ait un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur. Il était de 1940 € en 2019 en France. 50 % de la population gagnait plus, 50 % gagnait moins.

SYSTÉMIQUE :

Une approche systémique de l'alimentation prend en compte « la complexité des acteurs et des interactions impliqués dans la production, la fabrication, l'approvisionnement, la consommation et la gestion des déchets alimentaires, tout en reconnaissant leurs interconnexions avec la santé publique et les facteurs socioculturels, économiques, biophysiques et institutionnels qui façonnent » la manière dont une société s'organise pour se nourrir. IPES-Food, « Document à l'appui de la déclaration de Glasgow », en ligne, p.1.

SYSTÈME ALIMENTAIRE :

« La manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture ». Malassis, L. Nourrir les Hommes, Dominos-Flammarion, Paris. 110 p.

ACRONYMES

ANSES Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

COP 21 21^e Conférence des Parties membres de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changements Climatiques - CCNUCC - (processus des nations unies).

DGCS Direction Générale de la Cohésion Sociale.

DRESS Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques.

EAPN European Anti-Poverty Network.

FAO Food and Agriculture Organisation (en français : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).

FEAD Fonds d'Aide Européen aux plus Démunis.

FSE Fonds Social Européen.

GES Gaz à Effet de Serre.

GIEC Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

IGAS Inspection Générale des Affaires Sociales.

PAC Politique Agricole Commune (au niveau de l'Union européenne).

RAC Réseau Action Climat.

SCCF Secours Catholique-Caritas France.

Uniopss Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux.

ANNEXE

HISTORIQUE DU POSITIONNEMENT

En 1946

- ▶ Naissance du SCCF, participation à la distribution de produits alimentaires dans le cadre du plan Marshall.

En 1960

- ▶ Le SCCF répond à l'appel de la FAO qui lançait sa première campagne mondiale contre la faim et suite à l'appel de Jean XIII qui demandait à l'Église de participer. Pour cela, le SCCF crée « les micro-réalisations » : pour que les communautés les plus pauvres aient des moyens d'entreprendre elles-mêmes leur développement, en leur procurant un apport financier qui vient compléter l'effort local (contributions en journées de travail, cotisation). Le SCCF fait partie des mouvements et services d'Église qui répondent à cet appel en créant le Comité catholique contre la faim, qui deviendra le CCFD - Terre solidaire. En 1988, on comptera plus de 100 000 micro-réalisations sur tous les continents.

En 1984

- ▶ Le SCCF est parmi les cofondateurs de l'une des premières banques alimentaires à Arcueil.

En 1987

- ▶ Édito de Michel Fauqueux, alors Secrétaire général du SCCF, dans *Messages*, qui marque une prise de distance face à l'institutionnalisation de l'aide alimentaire.
- ▶ Un [document de référence pour l'action](#) en donne les détails et pose les jalons du positionnement du Secours Catholique sur le sujet : une action temporaire, à réserver aux situations d'urgence ; la tension qui peut surgir vis-à-vis de l'action du SCCF qui « s'appuie sur la rencontre, la relation fraternelle, l'accompagnement, et part des BESOINS des personnes » ; le lien avec l'écoulement des stocks de la politique agricole commune européenne (PAC) interrogé.

En 1992

- ▶ Publication d'un outil [regroupant des fiches pédagogiques](#) pour aider à discerner une action d'aide alimentaire. Elles proposent une série de questions pour s'assurer que l'aide d'urgence réponde au contexte d'urgence.

En 1996

- ▶ Depuis cette date, le SCCF affirme vouloir construire une société juste et fraternelle en s'associant avec les personnes vivant la pauvreté. Ces principes d'action et sa pédagogie favorisent l'accompagnement fraternel, l'action collective et des démarches de plaidoyer.

En 2011 et 2012

- ▶ La Direction France-Europe fait parvenir plusieurs notes aux délégations sur des réglementations à venir en matière de distribution des produits provenant des Banques Alimentaires. Elles déconseillent ces actions au regard des contraintes imposées (qui risquent de se faire au détriment du temps de rencontre avec les personnes).

En 2013

- ▶ [Prise de position](#) contre la redistribution aux associations caritatives des plats cuisinés frauduleux à base de viande de cheval.
- ▶ Entre 2013 et 2015, la [Campagne d'action internationale](#) porte sur le thème « Food for all ». Un guide d'animation [« Agir pour que chacun accède dignement à sa nourriture »](#) alerte sur les conséquences du changement climatique sur l'alimentation, ainsi que sur les différentes façons d'animer des ateliers sur l'accès digne à l'alimentation.

En 2014

- ▶ Le [guide sur l'aide alimentaire du Secours catholique](#) énonce les limites de l'aide alimentaire pour lutter contre l'insécurité alimentaire et les alternatives possibles (jardins etc.). C'est aussi l'année à partir de laquelle le SCCF dispose pour la première fois d'une habilitation nationale à l'aide alimentaire.

En 2015

- ▶ Participation à un groupe de travail sur l'aide alimentaire avec l'Uniposs, et production du rapport [« Dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation »](#) : il décrit le système de l'aide alimentaire en France et ses limites, et pose l'enjeu de l'accompagnement à travers l'alimentation.
- ▶ Contribution à la partie « droit à l'alimentation » du [rapport 2015 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) (Pidesc), à l'aide de Magali Ramel,

docteur en droit. On constate « ni reconnaissance ni protection du droit à l'alimentation en France ».

- ▶ Un [document d'orientation](#) sur l'impact de la convention d'engagement volontaire pour la lutte contre le gaspillage alimentaire entre la grande distribution et le ministère de l'écologie : les signatures de ces conventions sont déconseillées.
- ▶ Dans la continuité de la campagne « Food for all », le SCCF participe à la 21^e Conférence des Parties (COP) et fait entendre sa position sur le droit à l'alimentation et les enjeux de sécurité alimentaire des populations pauvres confrontées aux changements climatiques.

En 2016

- ▶ Élaboration des [5 critères de l'accès digne à l'alimentation](#) dans le cadre d'une participation au Forum Social Mondial en août, à Montréal. C'est le début d'une mise en réseau entre délégations et quelques acteurs extérieurs sur ce thème. Le [guide des bonnes pratiques sur l'accès digne à l'alimentation](#) est publié.
- ▶ Le rapport [« Agroécologie et développement durable »](#) publie le constat dressé avec des partenaires internationaux : l'agroécologie contribue à la réalisation du droit à l'alimentation. Seize recommandations sont faites pour la promouvoir.

En 2017

- ▶ Avec le collectif EAPN (European Anti-poverty Network), le SCCF [prend position](#) sur le droit à un accès digne et durable à l'alimentation.
- ▶ Le SCCF contribue lors des États généraux de l'alimentation, aux ateliers 1 et 12, avec pour résultats l'évolution de la définition de la précarité alimentaire et la reconnaissance de l'importance de l'accompagnement au-delà de la distribution. [Les contributions sont disponibles ici](#).
- ▶ Signature des [priorités identifiées](#) pour les États Généraux de l'Alimentation avec la « Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire », afin de favoriser une agriculture qui réponde aux enjeux environnementaux et climatiques et créatrice de valeur dans les fermes et les territoires ruraux.
- ▶ L'accès digne à l'alimentation figure parmi les [« 15 propositions essentielles pour construire une société juste et fraternelle »](#) pour les présidentielles de 2017.
- ▶ L'association renouvelle son habilitation nationale à l'aide alimentaire,

permettant de recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire, cette fois valable pour 10 ans (2017-2026).

En 2018

- ▶ Adhésion de l'association au Réseau Action Climat (RAC).
- ▶ Le rapport [« Soutenir la transition agroécologique »](#) est publié : il identifie les types de politiques publiques que devraient mettre en place les institutions internationales et les États afin de faciliter la transition agroécologique.

En 2019

- ▶ Le document de synthèse [« Tout ce qui se dit là, faut que ça remonte »](#) fait entendre la voix des personnes les plus fragiles et des bénévoles, dans le contexte de mobilisation des Gilets Jaunes, pour nourrir le « Grand Débat National ». On y trouve des demandes de transformation des modèles alimentaires.
- ▶ Un poste de chargé de projets « accès digne à l'alimentation », pour porter le plaidoyer et animer le réseau national sur le sujet, est créé à la direction Action et Plaidoyer France.
- ▶ Adhésion à la [Plateforme pour une autre PAC](#).

En 2020

- ▶ [Communiqué de presse inter-associatif pour l'accès digne à l'alimentation de toutes et tous](#) : à l'occasion de la sortie du rapport sur le financement de l'aide alimentaire, le SC-CF communique sur sa position commune pour un changement des réponses face à la précarité alimentaire.
- ▶ Tribune [« Sortir des politiques d'urgence alimentaire : du pain sur la planche ! »](#), dans Ouest France.

En 2021

- ▶ Publication du rapport [« Tu ne laisseras pas mourir ta terre »](#) : en Amérique latine comme en Asie, les terres des peuples autochtones sont menacées par les entreprises extractives. La gestion durable de ces territoires est essentielle dans la lutte pour la préservation de la planète.
- ▶ Publication du rapport [« Covid-19 : une communauté de destins ? »](#) : une analyse de la période Covid-19 du point de vue des partenaires.
- ▶ Lancement du programme national d'action « Ensemble, bien vivre, bien manger », avec une équipe en inter-direction.

[La suite sur le classeur plaidoyer dans la communauté Accès digne à l'alimentation.](#)

NOTES

1. Ministère des Solidarités et de la Santé. [Communiqué de presse](#), mars 2021.
Sénat. Rapport d'information, Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé?, octobre 2018.
2. Olivier De Schutter. [Le droit à l'alimentation, facteur de changement](#). Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, janvier 2014.
3. FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. [L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021](#). Rome, FAO, juillet 2021.
4. FAO. [La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2019](#). Rome. 2019.
PNUE, [Rapport sur l'indice du gaspillage alimentaire](#), 2021.
5. Organisation des Nations Unies. [Les paysans nourrissent le monde sans pour autant avoir droit à l'alimentation, dénonce l'ONU](#). ONU Info, avril 2018.
6. Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2014 à 2019, octobre 2021.
7. Nicole Darmon, Gabrielle Carlin. ["Alimentation et inégalités sociales de santé en France"](#), Cahiers de Nutrition et de Diététique, 48, 2013, p. 233-239.
8. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation. [L'état de santé de la population en France](#). 2015, 326p.
9. Nicolas Darmin, [Nutrition, Santé et Pauvreté](#), CIVAM, 2020, 4p.
10. FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. [L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017](#). Rome, 2017.
11. D.Paturel, C-T.Soulard, S.Vonthron. ["Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale"](#), So What?, Policy Brief, n°10, octobre 2019, Chaire Unesco Alimentation du Monde.
12. Uniopss. [Dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation](#), 2015.
ATD Quart Monde, [Se nourrir lorsqu'on est pauvre](#), ATD Quart Monde, 2014, 190 p.
13. D. Grange, et al. [Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005](#), mars 2013.
14. Secours Catholique-Caritas France, rapport [Covid-19 : une communauté de destins?](#), Mai 2021, 32p.
15. Le Morvan F., et Wanecq,T. [La lutte contre la précarité alimentaire - Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique](#). Inspection générale des affaires sociales (Igas), 2019.

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES DANS LES INFOGRAPHIES

- ▶ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. [L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020](#). Rome, FAO, 2020
- ▶ Secours Catholique-Caritas France. [État de la pauvreté en France 2021, Faim de dignité](#), 2021, 148p.
- ▶ Obépi-Roche. [Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité](#) pour la Ligue contre l'Obésité, 2020.
- ▶ GIEC. [Changement climatique et terres émergées](#), 2019.
- ▶ Ministère de la transition écologique. [Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture](#), 2020 (consulté le 14.06.21).
- ▶ Barbier C., Couturier C., Pourouchottamin P., Cayla J-M, Sylvestre M., Pharabod I., 2019, « [L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France](#) », Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, Paris, IDDRI, 24p. Janvier 2019.

secours-catholique.org

PROGRAMME "ENSEMBLE, BIEN VIVRE, BIEN MANGER"

ensemblebienvivrebienmanger@secourscatholique.org

 [caritasfrance](#)  [Secours Catholique-Caritas France](#)